

<b>Nom de l'action</b>	<b>Brève description</b>	<b>Degré de priorisation</b>
<b>01 - Aménagement de l'antenne communale de Dottignies (PIV -1)</b>	<p>Cet hospice civil datant des années 1860 abrita la maison communale de Dottignies dès 1947, réaffectée en antenne communale depuis la fusion des communes. Erigé sur deux niveaux dont les combles sont inutilisables, cet immeuble perpendiculaire à la rue n'accueille actuellement que des locaux administratifs et une salle de réunion, ainsi qu'une conciergerie.</p> <p>Sa rénovation énergétique et la mise aux normes électrique permettra d'optimiser l'occupation de ce vaste bâtiment. Il permettra d'offrir aux nombreuses associations des locaux adaptés et sécurisés dans un cadre végétalisé. En effet il est entouré d'un jardin de ville qui permettra aux associations de développer des activités en extérieur dans un environnement parfaitement sécurisé.</p> <p>La présence d'une cour permettra un stationnement vélo protégé aux citoyens fréquentant les activités qui y seront proposées.</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>

Plan d'actions projets PIV et SAR - 2021

<p><b>02 - Aménagement de l'antenne communale de Herseaux (PIV -2)</b></p>	<p>Les façades de cette Antenne communale présentent un caractère architectural de qualité qui doit être maintenu en l'état.</p> <p>Aussi la rénovation énergétique du bâtiment doit s'opérer par l'intérieur à l'exception des salles de prestige, bureau du Collège et salle des mariages dont les décors muraux et en plafond doivent être préservés.</p> <p>Ces travaux ont pour but de réduire les consommations énergétiques et donc l'impact carbone de cette antenne.</p> <p>Au terme des investissements ces travaux continueront d'accueillir les services communaux décentralisés et particulièrement les permanences des membres du Collège communal et du service population, ainsi que les mariages des citoyens qui souhaitent y maintenir cette cérémonie.</p> <p>Un impact important des investissements sera désormais l'accueil à l'étage les différentes associations locales qui ont d'ores et déjà accès à la Salle des Mariages pour certaines activités.</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>
<p><b>03 - Maison communale de Luigne (PIV -3)</b></p>	<p>Il s'agit de rénover cette antenne administrative située au centre de Luigne y compris sur le plan énergétique</p>	<p><i>En réserve</i></p>
<p><b>04 - Maison de Quartier du Mont-à-Leux (PIV -4)</b></p>	<p>Il s'agit de rénover cette maison de quartier, y compris sur le plan énergétique</p>	<p><i>En réserve</i></p>
<p><b>05 - Maison des associations</b></p>	<p>Il s'agit de rénover cette Maison des Associations, y compris sur le plan énergétique</p>	<p><i>En réserve</i></p>

<p>Dottignies "Salle des pas perdus" (PIV -5)</p>		
<p><b>06 - Abri de jour/nuit - Acquisition &amp; Travaux (PIV -6)</b></p>	<p>Le projet concerne l'acquisition d'un immeuble destiné à être aménagé en abri de jour et de nuit. Sa localisation doit assurer à ses usagers une bonne accessibilité piétonne depuis et vers les transports publics, ainsi que la proximité des différents services d'accompagnement. Afin de limiter les nuisances vis-à-vis du voisinage, le bâtiment doit disposer d'un espace voué au bon accueil du public.</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>
<p><b>07 - Hall sportif du Futuro-sport - rénovation énergétique (PIV - 7)</b></p>	<p>Le hall sportif permettra d'optimiser la pratique du sport dans l'entité mouscronnoise en renforçant l'offre existant dans ce vaste équipement situé à mi-chemin de Mouscron, Herseaux et Dottignies. Un hall d'entrée/accueil. Un dojo + 2 vestiaires et un espace de rangement. Un hall omnisports + une réserve de matériel + 6 vestiaires + 2 vestiaires arbitres + un espace rangement + 1 infirmerie. Une salle sportive polyvalente. Un espace buvette + réserves. Une salle de presse. Un bureau administratif. Une cuisine + réserve. Ce hall sportif s'appuie sur l'ancien manège qui fera l'objet d'une extension. Les investissements de la Politique intégrée de la Ville porteront uniquement sur la rénovation énergétique : isolation de la toiture, du sol et isolation extérieure des murs périphériques protégés par un bardage ainsi que la création d'un dispositif de chauffage performant.</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>

<b>08 - Transformations - crèche Douny (PIV - 8)</b>	Le projet porte sur la transformation lourde de cette crèche en ce compris sa rénovation énergétique. Le bâtiment sera complètement vidé pour revenir à la structure « nue » afin de refaire à neuf l'isolation de l'enveloppe extérieure ainsi que la mise en conformité de la cuisine et des locaux sociaux situés à l'étage. isolation du sol, des murs extérieurs et de la toiture, installation des panneaux photovoltaïques en toiture. Adaptations structurelles par la création d'un nouvel escalier et modification des baies. Nouveaux cloisonnements, création de mobilier fixe pour la biberonnerie, les sanitaires de chaque section, création de locaux de services et aménagement d'une cuisine conforme aux règles AFSCA.	<i>Prioritaire</i>
<b>09 - Extension de la crèche Bambino (PIV-9)</b>	L'extension de la crèche assurera l'accueil d'une nouvelle section de 14 enfants «Les Grands ». Elle déplacera le centre de gravité de l'immeuble existant et crée une nouvelle entrée. La transformation et la rénovation énergétique de l'immeuble consiste en l'isolation extérieure de l'enveloppe du bâtiment, la mise en œuvre des circuits de chauffage sur la nouvelle chaudière (l'extension ayant été anticipée), la ventilation, la conformité électrique et le relighting. Ces travaux imposent le déménagement temporaire de la crèche dans un bâtiment existant aménagé à cette fin sous le contrôle de l'ONE.	<i>Prioritaire</i>

Plan d'actions projets PIV et SAR - 2021

<p><b>10 - Extension crèche Ile aux enfants (PIV-10)</b></p>	<p>Sur le plan énergétique : Adaptation et remplacement des châssis et pose de volets roulants extérieurs ; Remplacement du parement existant et isolation des murs extérieurs ; Rénovation et isolation de la toiture ; Pose de panneaux photovoltaïques ; Remplacement des coupoles par des coupoles haute performance énergétique ; Pose de pergolas pare-soleil Isolation du sol Dépose des corps de chauffe et pose d'un système de chauffage par le sol adapté à la chaudière existante ; Abaissement des hauteurs de plafonds. Sur le plan du fonctionnement, : Construction d'une annexe ; Aménagement de 3 places de parking privées ; Réhausse des murs des espaces consultation-bureau-buanderie – modification des baies ; Création d'une rampe d'accès PMR ; Aménagement des abords. Création d'espaces réservé au personnel ; Création de sanitaires visiteurs ; Réaménagement des espaces de vie ; Remplacement des cloisons séparatrices des espaces intérieurs ; Création d'une biberonnerie et d'une réserve alimentaire ; Création de sas d'accès vers l'extérieur.</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>
<p><b>11 - Transformations - crèche Bamby (PIV - 11)</b></p>	<p>Le projet porte sur la rénovation énergétique de cette crèche : isolation de la toiture plate du bâtiment et remplacement des châssis situés en façade arrière.</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>

<p><b>12 - Acquisition d'une crèche (PIV - 12)</b></p>	<p>Le projet vise la construction d'une nouvelle crèche de 42 lits avec une annexe de 15 lits pour l'accueil d'urgence. Elle est destinée à remplacer la crèche actuelle « Auboldair » dont la capacité ONE est de 24 lits et dont les bâtiments sont situés dans les bâtiments de l'école Raymond Devos qui pourra récupérer les locaux pour répondre à ses besoins. L'accueil d'urgence est actuellement réparti dans les crèches Auboldair (10 lits) et les P'tits Garnements (5 lits).</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>
<p><b>13 - Réaffectation de l'ancien Lycée Charles Plisnier (PIV - 13) volet TRAVAUX</b></p>	<p>Sur le site de l'ancien Lycée Charles Plisnier, le seul bâtiment du Lycée non démoli et ses abords feront l'objet de travaux de rénovation et de réhabilitation financés dans le cadre du SAR dont le périmètre a été adopté en mai 2023. Le bâtiment en logements communaux sera ensuite réaménagé en 14 à 15 appartements. Certains de ces logements, situés au rez-de-chaussée, seront destinés aux personnes en perte d'autonomie. Ces logements disposeront chacun d'un espace extérieur privatif : jardin au rez et terrasses à l'étage. Le solde du site sera aménagé en espaces collectifs réservés aux locataires</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>
<p><b>14 - Rénovation urbaine - Individualisation des chaudières - Phase 2B (PIV 14)</b></p>	<p>Le projet s'inscrit dans le cadre de la rénovation énergétique des logements communaux. Il porte sur l'individualisation des chaudières de 14 appartements au sein de la rénovation urbaine. Ceci permettra aux locataires de maîtriser leurs consommations d'énergie en leur assurant le contrôle direct de celles-ci.</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>

<p><b>15 - Isolation extérieure de 17 maisons à la Barrière de Fer (PIV -15)</b></p>	<p>Le projet porte sur la rénovation énergétique de 17 habitations construites en 1995 et 1996, prôitées de la Ville et mises en location. Sont présentes, dans le lotissement, 3 typologies de bâtiments : habitations 3 façades avec garage, habitations 2 façades avec garage, habitations 3 façades sans garage. Les audits sont en cours d'études. Ils concluront vraisemblablement sur l'isolation du plancher des combles, le remplacement des menuiseries (portes, porte de garage, fenêtres et fenêtres de toit) et l'ajout de volet roulant, le remplacement de l'installation de production de chauffage, l'installation d'un système de ventilation et les travaux d'étanchéité à l'air.</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>
<p><b>16 - Rénovation de la conciergerie des Archives (PIV -16)</b></p>	<p>Le projet concerne la rénovation complète de cet ancien logement, actuellement désaffecté, afin de le remettre en location.</p>	<p><i>En réserve</i></p>
<p><b>17 - Prime pour les audits énergétiques</b></p>	<p>Le remboursement des audits énergétiques encourage les citoyens à initier la rénovation énergétique de leur logement. Un audit énergétique du logement est obligatoire pour prétendre à certains montants de primes de la région wallonne. Etant donné son coût, en proposant le remboursement de l'audit énergétique, la Ville de Mouscron veut faire prendre conscience que des aides financières et techniques existent et créer l'impulsion vers un passage à l'action du citoyen pour la rénovation de son logement. La Cellule Energie assure le suivi des demandes de financement de l'audit sollicitées par les citoyens.</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>

<b>18 - Isolation de la toiture de l'entrepôt Derlys (PIV - 18)</b>	Ce site industriel abrite un hall de stockage pour le matériel communal et un Skate Park intérieur. Les investissements, tout en maintenant le Skate Park existant, visent son réaménagement pour accueillir des espaces de stockage du matériel des services festivités et jeunesse. Il comporte aussi des petits locaux destinés au personnel : bureau, réfectoire, vestiaires, petit atelier pour les réparations et entretiens. Ceux-ci se doivent d'être chauffés ce qui impose en préalable d'assurer leur isolation thermique par rapport aux zones de stockage dont l'isolation existante de la toiture est suffisante pour en assurer le hors gel. Ces petits locaux seront isolés individuellement tels «des boîtes dans la boîte».	<i>Prioritaire</i>
<b>19 - Max Lessines - rénovation énergétique toiture basse et menuiseries (PIV -19)</b>	Les travaux réalisés consistent en la rénovation thermique de la toiture basse du Hall Max Lessines (isolation, étanchéité et raccords) et au remplacement de menuiseries extérieures dans le but d'atteindre les performances énergétiques requises. Leur remplacement permettra également d'optimiser l'évacuation du public de la salle de sport à travers des dispositifs élargis plus fonctionnels. Ces travaux s'inscrivent dans un programme de rénovation qui concerne aussi le revêtement de sol du grand hall et les tribunes.	<i>Prioritaire</i>

<p><b>20 - Toiture des Archives (PIV - 20)</b></p>	<p>Le bâtiment des Archives est couvert principalement de toitures sheds ainsi que d'une toiture plate. Les sheds ont été moussés il y a plus de 20 ans. Aujourd'hui, il y a lieu de les démonter et de les reconstruire. Ils seront remplacés par des bacs aciers isolés. Vu la nature des réserves qu'abritent ces locaux, l'herméticité à l'eau et aux poussières constitue un enjeu important du chantier. Les techniques de démoussage doivent garantir qu'aucune particule d'isolant ne s'échappe et engendre des projections de déchets dans le quartier. Outre l'impact énergétique, ces travaux éviteront désormais les infiltrations d'eau dans la salle d'exposition, la salle des registres, la salle polyvalente et le couloir menant à l'étage et contribueront à une meilleure régulation hygrométrique des Archives</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>
<p><b>21 - Isolation des façade et toitures du Malgré-Tout (PIV - 21)</b></p>	<p>Le site est actuellement occupé par des entrepôts communaux recevant une partie des services techniques de la Ville de Mouscron et va prochainement s'agrandir et accueillir le reste des services techniques, permettant ainsi de valoriser le potentiel total du site.</p> <p>Les bâtiments existants seront conservés et recevront en priorité les ateliers nécessitant du chauffage. L'isolation de ceux-ci sera donc améliorée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de l'isolation en toiture</li> <li>- Isolation des façades par l'intérieur</li> <li>- Isolation des petits locaux chauffés, pour ceux dans les hangars ne nécessitant pas ou moins de chauffage, tels des boîtes dans la boîte.</li> </ul>	<p><i>Prioritaire</i></p>

Plan d'actions projets PIV et SAR - 2021

<b>22 - Rénovation énergétique du CAM (PIV 22)</b>	Les investissements prévus dans le cadre de la PIV concernent le remplacement de la régulation et la pose de films solaires réfléchissants sur les vitrages Sud. Outre une meilleure gestion énergétique tant pour le chauffage que pour le rafraîchissement en été, ceci assurera de meilleures conditions de travail pour le personnel.	<i>Prioritaire</i>
<b>23 - Frais de personnel (engagement)</b>	Des frais de personnel sont pris en compte pour l'ensemble de autres projet comportant un volet de rénovation énergétique, à concurrence de 5 % des investissements.	<i>Prioritaire</i>
<b>24 - Relighting parking rénovation urbaine (PIV -24)</b>	Le financement de la Politique Intégrée de la Ville s'inscrit dans le cadre plus vaste de la rénovation complète du parking de la rénovation urbaine. Il porte spécifiquement sur son relighting. Il s'agit, dans le cadre du remplacement complet du réseau électrique, de la pose de LED et d'un système de gestion intelligente de l'éclairage, c'est-à-dire un éclairage qui se met en service en fonction des personnes et des véhicules présents dans ce sous-sol	<i>Prioritaire</i>

Plan d'actions projets PIV et SAR - 2021

<b>25a - Relighting hall de l'Europe (PIV -25)</b>	<p>Le Hall de l'Europe a bénéficié du remplacement de luminaires type mercure et sodium par un système d'éclairage LED «intelligent» pensé, posé et programmé par les équipes techniques de la Ville.</p> <p>L'objectif était d'atteindre les 1.200 LUX (éclairage lumineux) au sol pour y permettre l'organisation de compétitions sportives et de répondre aux exigences imposées notamment par les fédérations sportives : normes d'éclairage en matière d'homogénéité, de LUX et d'aveuglement pour délivrer la licence aux clubs sportifs évoluant à haut niveau. L'économie à court terme est estimée à 8000W de consommation électrique par heure d'utilisation. Afin de simplifier la gestion de l'éclairage et éviter la surconsommation, le protocole DALI est utilisé selon des scénarios disponibles depuis l'interface tactile d'une tablette.</p>	<i>Prioritaire</i>
<b>25b - Relighting terrains de foot (PIV -25)</b>	<p>Ce projet consiste au relighting de 14 terrains de football dispatché sur 4 sites. RFCL - Luinge : terrain principal et terrain(s) secondaire(s) RDS : terrain principal et terrain(s) secondaire(s) RUSH - Herseaux : terrain(s) secondaire(s) Fraude : terrain(s) secondaire(s) Les luminaires type mercure et sodium de ces terrains seront remplacés par de l'éclairage LED avec pilotage DALI.</p>	<i>Prioritaire</i>

Plan d'actions projets PIV et SAR - 2021

<p><b>26 - Réfection de sentiers et des trottoirs</b></p>	<p>Le projet permet la réfections des sentiers suivants dans les quartiers prioritaires : Sentier Colline, Sentier des Cheminots, Sentier de la Cabocherie, Sentier Barberie – et hors des quartiers prioritaire : Sentier Ma Campagne, Sentier Bas Voisinage (Jonquille), Sentier Bas Voisinage (Couronne), Prolongement du Sentier Blanc Ballot. Les travaux ont été réalisés par les services techniques de la Ville. Le projet a permis la réfections des trottoirs dans les rues suivantes : Rue du Luxembourg, Centre de Dottignies, Rue Damide, Rue des Prairies, Rue Deplasse, Rue des Ecoles, Rue du Sapin Vert, Rue de la teinturerie, Rue du Docteur Roux, Rue de la Marlière, Rue du Forgeron, Rue d’Espierres , Rue du Repos, Rue du Chalet, Rue du Meunier.</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>
<p><b>27 - Parc urbain "les serres" yc sécurisation des accès (PIV -27)</b></p>	<p>Ce site actuellement occupé par les serres communales va se trouver désaffecté dans le cadre de la rationalisation des différents sites accueillant les services travaux dont le service Espaces verts. Le projet de parc urbain vise à offrir un espace vert de quartier, principalement dédié au divertissement, à la détente et à la rencontre des habitants proches.</p>	<p><i>En réserve</i></p>
<p><b>28 - Parc Urbain du Bornoville à Luingne (PIV -28)</b></p>	<p>Ce terrain en friche sera aménagé en Parc urbain, espace vert de quartier, principalement dédié au divertissement, à la détente et à la rencontre des habitants proches. Les critères de conception sont simples : les arbres, les arbustes et les pelouses doivent être situés de manière à alterner les zones ombragées et ensoleillées, des revêtements de sol différenciés doivent être prévus, adaptés tantôt au jeu, tantôt à la détente. Le projet sera établi en concertation avec les habitants.</p>	<p><i>En réserve</i></p>

Plan d'actions projets PIV et SAR - 2021

<b>29 - Parc urbain Célestin Pollet à Dottignies (PIV -29)</b>	Ce site résulte d'une convention d'occupation et d'un échange foncier avec le propriétaire d'une grande surface voisine afin de réserver à celle-ci un site de déchargement fonctionnel et permettre à la Ville d'investir un espace en friche à aménager en Parc urbain. Cet espace vert de quartier sera dédié au divertissement, à la détente et à la rencontre des habitants proches. Les critères de conception sont simples : les arbres, les arbustes et les pelouses doivent être situés de manière à alterner les zones ombragées et ensoleillées, des revêtements de sol différenciés doivent être prévus, adaptés tantôt au jeu, tantôt à la détente.	<i>En réserve</i>
<b>30 - Parc urbain dans les jardins de la Cure de Luingne (PIV -30)</b>	Ce terrain est actuellement le jardin de la cure de Luingne qui jouxte un parc urbain dit « Parc de la Cure ». L'aménager en « Parc urbain » et y donner accès aux habitants permettra d'agrandir le Parc existant. Cet espace vert de quartier est principalement dédié au divertissement, à la détente et à la rencontre des habitants proches. Les critères de conception sont simples : les arbres, les arbustes et les pelouses doivent être situés de manière à alterner les zones ombragées et ensoleillées, des revêtements de sol différenciés doivent être prévus, adaptés tantôt au jeu, tantôt à la détente.	<i>En réserve</i>

Plan d'actions projets PIV et SAR - 2021

<p><b>31 - Parc urbain à l'arrière de l'antenne communale d'Herseaux (PIV -31)</b></p>	<p>Ce terrain sera aménagé en Parc urbain, principalement dédié au divertissement, à la détente et à la rencontre des habitants proches. Les critères de conception sont simples : les arbres, les arbustes et les pelouses doivent être situés de manière à alterner les zones ombragées et ensoleillées, des revêtements de sol différenciés doivent être prévus, adaptés tantôt au jeu, tantôt à la détente. Le projet sera établi en concertation avec les habitants. Dans les aménagements, un focus particulier sera apporté aux personnes à mobilité réduite.</p>	<p><i>En réserve</i></p>
<p><b>32 - Plaine de jeux à Mouscron - Blanches Mailles (PIV -32)</b></p>	<p>La création d'une aire de jeux pour les 3-12 ans dans cet espace a été réfléchi au regard des infrastructures déjà existantes : forêt urbaine, jardins partagés, terrain de foot, école. Une aire de jeux viendra donc parfaitement compléter cet espace de détente et de loisirs. De plus, un projet de construction d'un nouveau clos est prévu et engendrera une augmentation de la population dans ce secteur.</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>
<p><b>33 - Plaine de jeux et Skate Park à Herseaux à Gare (PIV -33)</b></p>	<p>Deux aires de jeux sont prévues à Herseaux. A Herseaux gare il s'agira d'une aire de jeux à destination des 3-12 ans. Ce choix est marqué par la présence d'écoles à proximité, d'une cité et d'un skate parc couvert qui attirent déjà enfants/adolescents. L'insertion de modules de skate extérieurs est destinée à créer un effet d'appel vers le skate couvert et permettre cette activité aux beaux jours.</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>

Plan d'actions projets PIV et SAR - 2021

<p><b>34 - Plaine de jeux à Herseaux Ballon - Square René Descartes (ex. Square Cocheteux) - (PIV -34)</b></p>	<p>Deux aires de jeux sont prévues à Herseaux. L'aire de jeux destinée aux 3-12 ans s'implantera au sein d'un quartier résidentiel situé dans l'enclave de Luigne. Les enfants du quartier et des quartiers avoisinants pourront y jouer en toute sécurité car ce lieu excentré garantit la tranquillité des enfants et de leurs parents.</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>
<p><b>35 - Plaine de jeux à Dottignies - Hall de l'Europe (PIV -35)</b></p>	<p>Une aire de jeux sera implantée à proximité du hall sportif et de la bibliothèque. L'accessibilité tant aux loisirs qu'à la culture serait centralisée sur un même site.</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>
<p><b>36 - Plaine de jeux à Mouscron - Rue des Horticulteurs (PIV - 36)</b></p>	<p>Ce quartier se compose de logements sociaux. La Plaine de jeux assurera une accessibilité directe à espace sécurisé pour leurs enfants de 3 à 6ans.</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>
<p><b>37 - Skate Park au Parc Communal (PIV -37)</b></p>		<p><i>En réserve</i></p>
<p><b>SAR/MC114 dit « Lycée Charles Plisnier »</b></p>	<p>Sur le site de l'ancien Lycée Charles Plisnier, le seul bâtiment du Lycée non démolé et ses abords feront l'objet de travaux de rénovation et de réhabilitation financés dans le cadre du SAR dont le périmètre a été adopté en mai 2023. L'avant-projet a été introduit le 29 juin 2023 pour approbation par la DAOV.</p>	<p><i>Prioritaire</i></p>

*Plan d'actions projets PIV et SAR - 2021*